

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 9, no 18, mardi 19 mai 2009

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des  
expressions culturelles sont en cours !**

### DANS CE NUMÉRO :

#### Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

#### Communiqués, discours, déclarations

- Mobilisation contre l'inclusion systématique d'un protocole de coopération culturelle dans les accords de libre-échange négociés par la CE
- Nouveau record pour la production cinématographique européenne

#### Publications récentes

- L'Unesco publie les documents relatifs à la deuxième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité des expressions culturelles

#### Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Livres en mouvement - mettre en place une bibliothèque mobile
- Les capitales européennes de la culture 2012 et 2013 sont désignées

#### Autres actualités d'intérêt

- Le Festival TransAmériques 2009 : le puits de la création internationale en 25 spectacles
- Paris sera l'hôte des États généraux des musiques du monde 2009

## Suivi de la Convention

### Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.

Jusqu'ici, le Comité intergouvernemental a tenu deux rencontres ordinaires : l'une à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007 et l'autre à Paris, France, du 8 au 12 décembre 2008. Se sont ajoutées deux séances extraordinaires qui ont eu lieu à Paris du 24 au 27 juin 2008 et du 23 au 25 mars 2009. La seconde Conférence des Parties se tiendra du 15 au 18 juin prochain, au Siège de l'UNESCO, à Paris.

Au moment d'écrire ces lignes, 99 Parties (98 États et la Communauté européenne en

tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### Mobilisation contre l'inclusion systématique d'un protocole de coopération culturelle dans les accords de libre-échange négociés par la CE

La Coalition française pour la diversité culturelle publie, dans son site Internet, la déclaration adoptée à Paris le 5 mai dernier par les coalitions européennes pour la diversité culturelle. Nous reproduisons ici certains extraits de cette déclaration, signée par les représentants des coalitions de Belgique, de France, d'Allemagne, de Hongrie, de Slovaquie, de Suisse et du Royaume-Uni.

« Réitérant la position de longue date de l'Union européenne d'exclure catégoriquement les biens et services audiovisuels des accords commerciaux internationaux, position qui s'applique tant aux négociations commerciales multilatérales de l'OMC qu'aux négociations commerciales bilatérales ;

[...] les Coalitions européennes pour la diversité culturelle ont exprimé leur forte opposition à la stratégie actuelle de la Commission européenne d'intégrer systématiquement dans les négociations commerciales bilatérales des protocoles de coopération culturelle qui comportent des mesures d'accès au marché pour les coproductions audiovisuelles.

[...] Après l'Accord de partenariat économique Cariforum CE 2007 et la négociation actuelle d'un accord de libre-échange avec la Corée, la Commission européenne prévoit maintenant incorporer un protocole de coopération culturelle dans l'accord économique qu'elle négociera avec le Canada, pourtant ni l'UE ni le Canada n'ont besoin d'un tel accord pour amorcer des discussions sur la coopération culturelle, car ils bénéficient tous deux de l'exception à la clause de la nation la plus favorisée au chapitre de la coopération culturelle à l'OMC.

Les Coalitions européennes pour la diversité culturelle exhortent donc la Commission de cesser d'intégrer systématiquement des protocoles de coopération culturelle dans les accords commerciaux internationaux et d'amorcer une réflexion stratégique à long terme sur la politique de coopération culturelle internationale de l'UE dans le cadre de l'implantation de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, touchant les États membres et la société civile. »

Le texte intégral de la déclaration est disponible en anglais [dans le site de la Coalition française](#).

Source :

- [Coalition française pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

## Nouveau record pour la production cinématographique européenne

« La production cinématographique dans l'Union européenne établit un record et le cinéma européen se maintient ». Tel est le constat de l'Observatoire européen de l'audiovisuel qui, dans un récent communiqué de presse, confirme:

- Une production record de 1145 longs métrages (y compris documentaires) dans l'UE en 2008
- Une part de marché de 28,4 % pour les films européens en 2008
- Les premières places du classement européen pour *Mamma Mia!* et *Quantum of Solace*
- Une augmentation de 0,5 % de la fréquentation des salles dans les 27 États membres de l'Union européenne avec 924 millions d'entrées en 2008

« En se basant sur les données disponibles, l'Observatoire européen de l'audiovisuel estime, à titre provisoire, que les films européens sont parvenus à une part de marché de 28,4 % du total des entrées en salle au sein de l'Union européenne. Cela égale presque le précédent record de 28,6 % établi en 2007 et reste bien au-dessus des niveaux des dernières années.

L'énorme succès rencontré par les films nationaux sur de nombreux marchés est le principal facteur du maintien du cinéma européen à ce niveau élevé. Sur les 24 États membres pour lesquels des données sont disponibles, 14 pays ont enregistré une augmentation de la part de marché des films nationaux d'une année sur l'autre. De plus, dans 11 de ces pays, la part de marché des films nationaux a atteint son niveau le plus élevé des cinq dernières années. La France est en tête, avec *Bienvenue chez les Ch'tis* et *Astérix aux Jeux Olympiques* grâce auxquels la part de marché des films nationaux est de 45,4 %, son plus haut niveau depuis 1984. Des films tels que *Keinohrhasen* et *Die Welle* ont propulsé la part de marché des films nationaux en Allemagne à 26,6 %, ce qui constitue un nouveau record et une progression de 7,7 % par rapport à 2007. Les autres pays à avoir une part de marché élevée pour les films nationaux sont la République tchèque (39,6 %), le Danemark (33 %), le Royaume-Uni (31 %), l'Italie (29,3 %), la Pologne (25,4 %) et la Slovaquie (15,6 %).

Soutenues par leurs bons résultats sur le marché national, les productions françaises ont représenté 12,6 % du total des entrées dans l'Union européenne, en progression de 8,4 % depuis 2007. Les films italiens ont contribué à hauteur de 3,6 % au total des entrées de l'UE, suivis par les films allemands (3,5 %) et les productions britanniques (2,2 %, hors films à capitaux majoritairement étrangers). Les films britanniques avaient bénéficié d'une part de marché exceptionnellement élevée en 2007, grâce au succès paneuropéen de *Mr Bean's Holiday*.

Les films produits en Europe (principalement au Royaume-Uni) avec l'aide de capitaux américains, tels que *Quantum of Solace*, ont vu leur part de marché passer de 6,3 à 6,8 %. La part de marché des films américains est restée stable à 63,2 % » précise l'Observatoire.

Le communiqué de presse de l'Observatoire est disponible en français, en anglais et en allemand.

Source :

- [Communiqué de presse de l'Observatoire européen de l'audiovisuel](#)

Haut de la page 

## Publications récentes

### L'Unesco publie les documents relatifs à la deuxième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité des expressions culturelles

L'Unesco rend disponibles, dans son site Internet, les documents suivants en vue de la tenue de la deuxième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette session se tiendra du 15 au 18 juin 2009 à Paris.

Documents de travail (disponibles en français, anglais, espagnol, russe, chinois, arabe)

- Élection d'un(e) président(e, d'un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et d'un rapporteur de la Conférence des Parties
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du compte rendu analytique de la première session ordinaire de la Conférence des Parties
- Rapport du Comité sur ses activités et décisions à la Conférence des Parties
- Approbation du Règlement intérieur du Comité
- Approbation de directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention et futures activités du Comité
- Élection des membres du Comité

Documents d'information (disponibles en français et en anglais)

- Calendrier provisoire
- Liste provisoire des participants
- Liste des candidats à l'élection du Comité
  
- Levée de fonds en faveur du FIDC (disponible prochainement)

Source :

[Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

## Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

### Livres en mouvement - mettre en place une bibliothèque mobile

L'UNESCO annonce la publication récente de *Livres en mouvement- mettre en place une bibliothèque mobile*.

« Le livre contribue à construire et maintenir le tissu éducatif, culturel, scientifique et économique de nos sociétés, et y joue des rôles multiples. D'une part, cette œuvre de l'esprit est aussi une marchandise et donc le pivot d'une vaste chaîne d'activités et de professions génératrices de revenus. D'autre part, en tant qu'outil d'instruction et de formation, le livre est un instrument essentiel à l'acquisition de toutes les compétences nécessaires à la société qu'elles soient de nature intellectuelle ou technique » indique la préface de cet ouvrage.

« C'est en tenant compte de ces fonctions spirituelles et économiques que l'UNESCO s'efforce, depuis sa création, de favoriser et de renforcer la présence du livre dans tous les pays du monde, et en particulier là où les besoins sont les plus importants.

Ses modalités d'intervention sont multiples. Son action est normative, depuis l'Accord de Florence sur la libre circulation des biens éducatifs, scientifiques et culturels (1950) et son Protocole dit de Nairobi (1976) jusqu'aux Conventions récentes comme celle de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ».

Le but de ce livre est d'aider concrètement les différents intervenants à mettre en place une bibliothèque mobile. L'importance d'une analyse approfondie du terrain et du contexte y est soulignée. Cet ouvrage comporte également le récit d'expériences vécues, réussies ou non, les deux étant riches d'enseignements. Enfin, toutes les étapes sont décrites, de la mise en place, depuis la recherche des fonds et de l'appui des institutions jusqu'à la sélection des ouvrages et jusqu'au choix de l'itinéraire. Ce manuel peut être téléchargé à partir du [site de l'UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

## Les capitales européennes de la culture 2012 et 2013 sont désignées

Le Conseil de l'Union européenne annonce que Guimarães (au Portugal) et Maribor (en Slovénie) seront les capitales européennes de la culture en 2012 et que Marseille (Provence) (en France) et Košice (en Slovaquie) leur succéderont en 2013. Cette décision suit la recommandation formulée par le jury de sélection à l'automne 2008.

Ján Figel', commissaire européen à l'Éducation, à la Formation, à la Culture et à la Jeunesse, a tenu à rappeler que le fait de porter le titre de capitale européenne de la culture pendant un an « place assurément une ville sous les feux de la rampe et crée un potentiel énorme pour son développement local » indique le communiqué de presse de l'Union européenne.

« La désignation officielle intervenue aujourd'hui n'est que le début d'un long processus conduisant à l'événement lui-même. Plusieurs années de préparation sont en effet nécessaires pour en garantir le succès. L'une des clés de ce succès est l'engagement constant, y compris financier, des autorités gouvernementales et municipales jusqu'à l'échéance prévue ».

Après Vilnius (Lituanie) et Linz (Autriche) cette année, les prochaines capitales européennes de la culture seront Essen (Allemagne), Pécs (Hongrie) et Istanbul (Turquie) en 2010, suivies de Turku (Finlande) et de Tallinn (Estonie) en 2011.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à visiter le site de [l'Union européenne](#).

Source :

- [Site Internet de l'Union européenne](#)

Haut de la page 

## Autres actualités d'intérêt

### Le Festival TransAmériques 2009 : le pouls de la création internationale en 25 spectacles

Du 20 mai au 6 juin, une véritable avalanche de propositions artistiques en provenance de douze pays et de quatre continents se déversera sur Montréal, alors que la troisième édition du Festival TransAmériques battra son plein. Ce rendez-vous printanier de la création contemporaine en danse et en théâtre donnera à voir une foule d'œuvres percutantes créées par des metteurs en scène et chorégraphes qui se joueront des conventions et s'ouvriront aux énergies venues de la musique, de l'image, de la performance et même des arts martiaux. S'y succéderont, pendant dix-huit jours, 25 spectacles audacieux dont une nouvelle manifestation consacrée aux courtes formes. Le Festival se déploiera à travers la ville, dans une douzaine de théâtres et à ciel ouvert.

Toute l'information sur ce rendez-vous illustrant la diversité des expressions culturelles est disponible dans le [site du Festival TransAmériques](#)

Source :

- [Festival TransAmériques](#)

Haut de la page 

### Paris sera l'hôte des États généraux des musiques du monde 2009

Cultures France indique, dans son site Internet, que Paris sera l'hôte des États généraux des musiques du monde qui se tiendront les 11 et 12 septembre prochain.

« Pluralisme des esthétiques, enjeux culturels de la globalisation, imaginaires de la diversité... autant de facettes incontournables d'une réflexion élargie sur les Musiques du monde. Zone Franche, le réseau des Musiques du monde, convie les artistes, professionnels de la culture, chercheurs, élus, journalistes, sans oublier les curieux et amateurs à une discussion ouverte et pluridisciplinaire. Avec l'objectif d'établir un "état des lieux" d'une réalité multiple, complexe, mais éminemment concrète et de dégager des actions pour l'avenir ».

La première étape sera la mise en place d'un forum de discussion et de contribution en ligne. Durant trois mois (jusqu'au 30 juin) ce forum accueillera des articles, des prises de positions, des témoignages en vue de dégager des problématiques et de repérer les attentes des uns et des autres.

Les États Généraux des Musiques du monde sont déjà en construction. L'appel à la participation est lancé. Cet événement est une réalisation de Zone franche, avec le soutien de Cultures France, en partenariat avec Mondomix et Sciences Po Paris.

**Source :**

- [Cultures France](#)

Haut de la page 

[Accueil](#) - [Bulletin de nouvelles](#) - [Archives](#) - Vol. 9, no 18

---

Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2007